

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2025

Référence
2025-05

Objet de la délibération
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
27/03/2025

Date d'affichage
27/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux

Le : 10/04/2025

Et

Publication ou notification du :

10/04/2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de MALHAPPE Michel, Maire.

Présents : M. MALHAPPE Michel, Maire, Mmes APRUZZESE Sophie, DUJARDIN Laurence, MM. AVRIL Pascal, BOURRAT Christian, de FERRIERES Timothée, FERRANDIN Dominique, LAMOUILLE Stéphane, LEHOUX Julien

Procurations : Mme MAISONNEUVE Pascaline à M. MALHAPPE Michel, M. BOQUET Paul à M. BOURRAT Christian

A été nommé secrétaire : M. AVRIL Pascal

Objet de la délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu le budget primitif 2023, et notamment les crédits votés à l'article 6574 ;
Considérant qu'il convient d'aider financièrement les associations oeuvrant pour l'intérêt de la commune, sous réserve :

- qu'elles en fassent la demande auprès de la mairie,
- qu'elles fournissent à la mairie les comptes financiers de l'année 2024, le compte rendu de la dernière assemblée générale et les projets pour 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

Vô Vietnam : 200 €
Association sportive intercommunale : 300 €
Eddiforme : 100 €
Bréval Sports et Loisirs : 200 €
Fondation du patrimoine : 200 €
ALGD : 200 €
Gilles A Tous Vents : 1000 €
Amicale des Parents d'Elèves : 300 €
Radio Grand ciel : 100 €
Caisse des écoles : 300 €
Prévention routière : 250 €
Gilles Patrimoine : 200 €
Autres associations selon demandes : 450 €

Total : 3 800 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/04/2025
Le Maire
Michel MALHAPPE

